

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice .....	33
présents .....	26
présents par procuration .....	6
absent excusé .....	0
absent : .....	1

## O B J E T

Subventions de fonctionnement  
aux associations pour 2020 -  
Versement par douzièmes.

Le 19 décembre 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 13 décembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Mmes Baas, Thierry, M. Desrivières.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Fréret à Mme Umnus, M. Humeau à M. Stréhaiano, Mme Brasset à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. About, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérot à Mme Baas.

**ABSENT** : M. Hocini

**SECRETARE** : Mme Umnus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20191219-DEL2019121902-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2019

Affichage : 26/12/2019

## EXPOSE DES MOTIFS

Afin de faciliter la trésorerie des associations et organismes bénéficiant d'une subvention communale pendant l'année 2020, il apparaît nécessaire de verser par douzièmes les subventions dont le montant annuel est supérieur ou égal à 7 623 Euros.

Cette mesure concerne les organismes et associations suivantes :

Organismes	Montant de la subvention 2019 (€)
Tennis Club Soisy-Andilly-Margency	36 000,00
A.C.S.A.M. Athlétisme	13 500,00
Football Club	21 430,00
A.S.T.U.S.	12 000,00
Handball Club S.A.M.	12 735,00
Caisse des écoles publiques	14 500,00
Loisirs et culture	128 200,00
Ecole de musique (fonctionnement)	126 692,00
Ecole de musique (ancienneté des professeurs)	23 800,00
Ecole de musique (mise en réseau des écoles)	10 380,00
Ecole de musique (chorale)	8 350,00
Le Club des Aînés de Soisy	13 500,00
A.D.P.J.	50 633,00
Centre communal d'action sociale	136 000,00
Rugby club Vallée de Montmorency Soisy	11 040,00
A S Enghien La Barre Cyclisme	11 400,00
Fanfare du cercle musical de Soisy	8 700,00
<b>TOTAL</b>	<b>638 860,00</b>

H.

Les organismes et associations percevront dès le mois de janvier 2020 des acomptes d'un douzième de la subvention qui leur a été attribuée en 2019.

Dès que le conseil municipal se sera prononcé sur le montant des subventions aux associations pour 2020, les ajustements nécessaires seront effectués.

**PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'état des subventions accordées aux associations pour 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances Locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies en date du 12 décembre 2019,

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la trésorerie des associations dont le montant de subvention annuel est supérieur ou égal à 7 623 Euros,

SUR le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré.

M. Dachez et M. About ayant quitté la salle, ne prenant part ni au débat ni au vote,

A l'unanimité,

DECIDE de verser, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 des acomptes mensuels aux associations ou organismes ci-dessus mentionnés, calculés sur la base des subventions versées en 2019.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
  
Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **26 DEC. 2019**

Affiché et/ou notifié le : **26 DEC. 2019**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **26 DEC. 2019**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.